

**LE PICARD DU MESNIL DE NORREY, JACQUES (Dumesnil-Pâté ; il signait : dumesnj de noré et dumesnj noré)**, major des troupes du Canada (1706–1713), chevalier de Saint-Louis, coseigneur du fief de Saint-Denis ; né vers 1659, fils d'Auguste-Philippe Le Picard de Norrey, soldat, et de Madeleine de Gédouin (Gédout), tous deux de Norrey (département de Calvados) dans le diocèse de Bayeux, décédé à Montréal, le 27 octobre 1713.

Le titre de Jacques Le Picard provenait du hameau normand de Norrey ; on a toutefois mis en doute son droit à la particule nobiliaire. Selon Louis-Hector de CALLIÈRE, il était originaire de Caen et devint garde de la marine en 1677. Il servit à Brest et à Rochefort où, en 1684, il avait le grade d'enseigne de vaisseau. Cette même année, il vint au Canada et fut promu au grade de capitaine dans les troupes de la marine. On lui confia un premier commandement à Trois-Rivières et c'est là qu'il épousa, le 17 février 1692, Marie-Renée Chorel de Saint-Romain, dit d'Orvilliers, fille d'un marchand de l'endroit, et le couple eut quatre enfants. Au cours de la même année, il était promu lieutenant de vaisseau.

Il était un des quatre « anciens capitaines » qui commandèrent chacun un bataillon de troupes de la marine dans l'expédition du gouverneur Louis de Buade\* de Frontenac contre les Iroquois en 1696. Les archives notariales indiquent qu'il se fixa à Montréal peu après. Une autre source le mentionne comme commandant du fort Lachine au cours des années 1690–1691, 1694, 1696–1698.

Après quinze ans de service au Canada, sans congé, Le Picard obtint, en 1699, l'autorisation de retourner en France par suite de la mort de son père, désireux qu'il était de s'occuper de ses intérêts personnels. À son retour, en 1706, Le Picard fut nommé major des troupes, en remplacement de DANEAU de Muy. Sa femme, qui l'avait accompagné en France, ne revint que l'année suivante.

Le département de la Marine s'en remettait au major des troupes pour produire tous les détails concernant le personnel militaire de la colonie. Le Picard reçut instruction de s'acquitter de cette tâche que lui rappelait chaque année une dépêche du ministre sollicitant son rapport annuel ; de plus, la dépêche attirait son attention sur quelques points particuliers comme la répartition des renforts, les ouvrages de fortification et l'état de la milice. Par ses remarques et ses recommandations, Le Picard influençait fortement les décisions concernant la promotion des officiers subalternes. Comme il était d'usage, il sollicita pour son fils une commission d'enseigne, mais il n'abusa pas de son poste privilégié : « je Suis bien persuadé que ce que vous me marquez de leurs [les officiers des compagnies] bonnes et mauvaises qualitez est Sans complaisance », écrivit le ministre en 1708. Le roi fit Le Picard chevalier de Saint-Louis sur la recommandation de Rigaud de Vaudreuil et de Raudot, le 10 juin 1708. À la vérité, la croix de Saint-Louis était une mince compensation pour les désagréments qui allaient de pair avec sa fonction. On lui refusa un autre congé pour aller en France, car le

ministre estimait que « sa présence est nécessaire en Canada ». La charge de major des troupes comportait de lourdes responsabilités et exigeait de perpétuels déplacements entre Québec et Montréal. Par ailleurs cette charge ne figurait pas sur les listes civiles ou militaires de la Nouvelle-France, de sorte que, parce qu'il occupait un poste « extraordinaire », Le Picard devait vivre de son seul traitement de capitaine auquel de temps en temps venaient s'ajouter des gratifications. En 1710, sa femme pria le ministre de la Marine de verser à son mari des appointements réguliers et substantiels. L'année suivante, Le Picard proposa qu'on lui accorde le commandement du fort Chambly avec les bénéfices qui y étaient attachés, justifiant sa demande en ces termes : « Comme jay Dela painne a faire subsister ma famille avec mes apointemens de Capitaine, et que ma gratification est toujours reculé ».

Ce serait une erreur de voir en Le Picard un homme se débattant dans une existence misérable. Il avait été un des actionnaires de la Compagnie de la Colonie en 1700 ; il put verser une dot pour une de ses filles qui entra en religion et il semble qu'il avait maison à Montréal et à Québec. Cinq mois avant de mourir, il versa 500# pour acquérir la moitié du fief de Saint-Denis dans la seigneurie de Contrecoeur.

Les rapports de Le Picard avec ses supérieurs ont été bons dans l'ensemble ; ceux-ci l'ont décrit comme un homme très honnête et un loyal sujet de Sa Majesté et, quand Le Picard reçut une grave blessure en 1710, le ministre ne manqua pas de lui témoigner sa sympathie. Ces rapports cordiaux se gâtèrent quelque peu quand, après la mort de Pierre BAUDEAU en 1708, Le Picard prit sur lui de réunir les commandants de compagnie, sans avoir au préalable consulté l'intendant, afin de nommer à titre provisoire un chirurgien-major à Montréal. Le ministre se montra fort indigné de l'audace du major des troupes et blâma le gouverneur qui avait permis que Le Picard élevât « une cabale d'officiers contre cet intendant [JACQUES RAUDOT] ».

Après la mort de Le Picard, en 1713, le gouverneur et l'intendant écrivirent : « il a servi Sa Majesté pendant 30 années avec distinction en ce pays, étant un parfaitement bon officier. Il laisse une veuve chargée de quatre enfants sans bien ; elle a recours à l'honneur de votre protection, tant pour l'avancement de son fils aîné, enseigne de compagnie, que pour obtenir une pension de Sa Majesté qui puisse lui donner moyen d'élever sa famille ; son nom vous est connu, Monseigneur, ayant trois frères officiers de la Marine ».

Le ministre, dans une lettre au chevalier de Norrey, frère de Le Picard, donna l'assurance que « Lorsque je travailleray avec le Roy Sur les aff<sup>res</sup> de ce pays [Nouvelle-France] je me Souviendray de luy rendre compte de ses Services et je contribueray avec plaisir en tout ce qui pourra dependre de moy a procurer asa Veuve et a ses enfants les graces de Sa Maj.<sup>te</sup> ». Le ministre tint parole. La veuve de Le Picard reçut une rente de 400# jusqu'à sa mort, en 1717, et son fils aîné, Louis Le Picard de Letéland Du Mesnil, fut assuré de pouvoir faire carrière dans la marine.

---

AJM, Greffe d'Antoine Adhémar, 1<sup>er</sup> oct. 1699 ; 21 juin 1713 ; 21 févr. 1714 ; Greffe de Pierre Raimbault, 25 juin 1714 ; 9 juill. 1714.— AJQ, Greffe de Jacques Barbel, 21 mai 1713 ; Greffe de Louis Chambalon, 22 oct. 1697 ; 12 oct. 1700 ; Greffe de Pierre Rivet, 8 mai 1717.— AJTR, Greffe de Daniel Normandin, 17 févr. 1692 ; Greffe de Jean-Baptiste Pottier, 27 févr. 1689.— AN, Col., B, 27, f.279v. ; 29, ff.3–6, 107, 405v., 33, f.367 ; 36, ff.101, 101v., 391 ; Col., C<sup>11A</sup>, 14, f.65 ; 31, f.237 ; 32, ff.118s.— Correspondance de Vaudreuil, *RAPQ*, 1921–22 : 372 ; 1938–39 : 111, 121, 122, 156, 170, 171, 1942–43 : 406, 435 ; 1947–48 : 170, 223, 260s., 271, 286, 288.— *Jug. et délib.*, VI : 909, 920, 923, 1 100, 1 127.— *NYCD* (O'Callaghan et Fernow), IX : 650.— RAC, 1899, Suppl., *passim*.— P.-G. Roy, Ce que le gouverneur de Callières pensait de nos officiers militaires en 1701, *BRH*, XXVI (1920) : 323 ; *Inv. concessions*, IV : 87ss.— Taillemite, *Inventaire analytique, série B*, I.— Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis*, 102.— La famille Le Picard Dumesny-Noré, *BRH*, XLI (1935) : 65ss.— Raymond Douville, Deux officiers « indésirables » des Troupes de la Marine, *Cahiers des Dix*, XIX (1954) : 71.— P. Gagnon, Noms propres au Canada français, *BRH*, XV (1909) : 57.— J.-E. Roy, Le patronage dans l'armée, *BRH*, II (1896) : 114.— P.-G. Roy, La compagnie de sieur Dumesny, *BRH*, X (1904) : 128, 159 ; Le sieur Dumesny-Noré, *BRH*, XIV (1908) : 126s.

Bibliographie générale

© 1969–2025 Université Laval/University of Toronto